



Cs-OI 18/10/2021

Procès-verbal de la réunion du CA du mardi 5 octobre 2021 à 18H

Le Conseil s'est tenu en présentiel à la Veyrière, étaient présents :

- **administrateurs** : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jean Claude Secchi, Charles Lacombe, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Jacques Lelarge, Luc Corneloup; le Conseil peut délibérer valablement (08/11)
- **excusés** : Nicole Barbier, Brigitte Lacombe, Laurent Billet
- **adhérents** : Cécile Fournier, Jacques Herrgott, José Oliver

Pièces jointes envoyées avant la convocation :

- Projet d'ordre du jour du CA du 02/10/2021 confirmé le 04/10/2021
- PV du CA du 07/09/2021 (envoyé aux administrateurs le 20/09/2021 (pour accord du CA))
- listes des dépôts de dossiers d'urbanisme du 04/10/2021
- Dernière séance du conseil municipal du 04/10/2021
- Comparaisons chiffrées BHNS/TRAMWAY, SYSTRA vs TTK sur les 5 trajets identifiés GA du 20/09/2021

1) Approbation formelle du procès-verbal de la réunion du 07/09/21.

Le projet est approuvé à l'unanimité et sera envoyé à tous les adhérents puis mis en ligne sur <https://bienvivreaveyrier.org> rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales »

2) Débriefing de l'AGO :

Le Président rappelle le succès de notre AGO qui a réuni près de 70 participants dont près de 50 adhérents malgré les contraintes sanitaires peu encourageantes (pass sanitaire et masque obligatoire, pas d'annonce préalable du verre de l'amitié...). Le procès-verbal de cette AGO présenté aux administrateurs liste les présents, adhérents et invités, les pouvoirs des adhérents et les invités excusés. Le déroulement de cette AGO comporte deux parties : la 1^{ère} partie statutaire avec les rapports (moral, d'activités, financier), le montant des cotisation 2022 et le renouvellement du CA et la 2^{ème} partie prospective « OSONS VEYRIER ». (Communauté d'idées, de souvenirs et d'espérances). Le projet a été adressé le matin même de la réunion jour aux administrateurs pour modifications éventuelles et sera envoyé aux adhérents dès que possible. Les 3 rapports statutaires ont été adressés par mail aux adhérents avant l'AG et les diaporamas envoyés juste après. Tout sera mis en ligne sur notre site internet www.bienvivreaveyrier.org . L'approbation formelle du procès-verbal se fera à la prochaine AGO de 2022.

3) Election du bureau

Suite au renouvellement des administrateurs lors de l'AGO du 1er octobre 2021, le Président sortant fait un tour de table des candidatures. En suite de quoi : Olivier Labasse est réélu Président et Jean-Claude Secchi réélu trésorier, tous deux à l'unanimité. Les deux Vice-Présidents Claude Saulgeot et Georges Davignon sont réélus tous deux à l'unanimité. Enfin la Secrétaire Générale Nicole Barbier est réélue à l'unanimité.

4) Compte Rendu des commissions :

41) Urbanisation, PC et DP

Une nouvelle liste « des dépôts de dossier d'urbanisme » datée du 04/10/2021 est publiée sur le site de la mairie, Claude l'a envoyée à tous les administrateurs. Depuis août, 4PC et 6 DP font état de nouveaux projets. On rappelle la vigilance à regarder l'accord ou le refus de la demande de PC de 7 logements dans un immeuble à la place de l'ex fruitière « Démolis» / Lacombe, donnant sur la place des enfants, rue de la Voute en vue de pouvoir remplacer le parking sur la place des Enfants par un parking sous-terrain dans cet immeuble ou en son amont, ainsi que sa hauteur vs l'existant et son intégration dans le site.

A Coppet, les travaux de remplacement de la toiture sont avancés.

Le dossier **SARL Bleu 1801** dont la demande de PC fut accordée en juin par la municipalité précédente a fait l'objet d'un recours gracieux par BVV ; son article 5, inopportun, risquait de rendre le Quai de Chavoires accessible uniquement par les riverains et les clients de Monsieur Bleu. D'autant que l'accès Nord du quai était occulté par des plantations récentes. Notre recours a été entendu et l'article critiqué par BVV a été supprimé en août par un nouvel arrêté de la nouvelle municipalité qui a fait procéder à l'enlèvement des plantations. En parallèle, le Président a adressé un courrier à Monsieur le Préfet pour l'informer de la situation du quai de Chavoires afin de faire dégager, conformément à la décision du TA de Grenoble, tous les obstacles

intermédiaires qui se trouvent entre les 2 grilles fermant le quai à ses 2 extrémités (impasse du clos et garage à bateau).

Un courrier à la Mairie lui demandant d'intervenir à propos de 2 constructions d'annexes sans PC ni DT (abri de jardin et garage en 2020 et 2021 dans le lotissement du Pré au Moine a été reçu par les services de l'urbanisme de la mairie qui a accepté de prendre en considération les illégalités vs le PLU.

Charles nous rappelle les problèmes de stationnement gênant route de la Combe par des propriétaires qui mettent leurs nombreuses voitures en stationnement dans la rue parce que leur garage est utilisé à d'autres fonctions.

42) Les **actions pour la mobilité et la sécurité des piétons** ont été concrétisées cet été pour limiter la vitesse en centre village et sécuriser les routes du haut, mettre en sens unique les routes du bas (demande réitérée de BVV depuis 6-8 ans). Il reste à suivre ces dossiers et compléter nos recommandations dans les groupes de travail dédiés.

5) Ouverture d'un nouveau groupe de travail (GT)

Une dizaine d'adhérents se sont plaints, tant lors des réunions de CA, qu'à l'AG, ou lors d'entretiens individuels, d'incivilités (bruits, musique, injures ...), d'insécurité (dealers, vols, vitesses excessives, circulation sur les trottoirs et chemins ...), de malpropreté (poubelles, déchets, mégots, déjections ...) qui dépassent les troubles normaux de voisinage, et auraient tendance à se généraliser, perturbant la qualité de vie des riverains et la tranquillité des habitants. Ainsi rue de la Voute, au lavoir près de l'église, à proximité des restaurants, de la plage du Plan, des mini rave parties ont eu lieu au Réservoir en haut de chemin des mottes, à la grotte des Sarrazins ... Ces comportements font s'interroger des voisins sur les projets concernant le domaine de la Ravoire ou le jardin du presbytère. George rappelle que la municipalité veut embaucher l'an prochain un assistant temporaire de police municipale et un agent de surveillance de la voie publique. Olivier fait remarquer que l'intégration à marche forcée, sans concertation, de Veyrier-du-Lac et de la rive Est dans le grand Annecy et la conurbation (même si le mot est un peu fort) crée par les nouvelles voiries avec leur trafic induit et les nouveaux modes de déplacement mis à disposition (en location ou gratuits, cf. l'explosion du trafic saisonnier) ont favorisé cette mutation annoncée en aire de jeu du Grand Annecy et en zone de transit s'accompagnant d'un surtourisme à la journée (vs le tourisme résidentiel souhaité). La plage de la Brune gratuite n'échappe à cette problématique nouvelle qui pousse des résidents à se rendre désormais à la plage payante de Menton St Bernard.

Le CA décide de l'ouverture d'un nouveau GT **ouvert à tous les adhérents, nom de code provisoire « Sécurité, propreté, quiétude »** dont le premier objectif sera de faire l'inventaire raisonnable des problèmes à résoudre dans un village accueillant. Avant de proposer des solutions pour ceux considérés prioritairement.

6) Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 octobre

Georges représentait BVV, à côté de Jacques : plusieurs commissions municipales (CM) ont été créées : Une **CM Travaux** comprenant 8 personnes ayant pour objectif l'école, les toilettes, la pataugeoire, les boucles du port, la réfection des voiries, les locaux de pompage... qui est réservée aux élus. Une **CM Mobilité** dans laquelle un représentant de BVV pourrait se joindre. Une **CM Plan de Gestion du Mont Veyrier** comprenant un plan de préservation des espaces sensibles : les 3 communes Veyrier, Menthon et Alex sont concernés avec l'ONF les clubs de VTT, de chasse et d'escalade. BVV y sera invitée et Georges souhaite en être le représentant sous l'autorité du CA. Ce point est à rapprocher du GT « chemins et sentiers » de BVV dont les membres vont se réunir pour mettre en commun leurs observations.

Le Président souligne que BVV doit continuer à être des éclaireurs, précurseurs d'idées, mais aussi des pionniers en proposant des solutions pré-opérationnelles ; à côté des commissions permanentes, les GT actuels n'ont pas terminé leur mission : route d'Annecy, de la Tournette, rue de la voute, bâtiments communaux, traverses de la Poste et de la Mairie, routes du haut, du bas, chemins et sentiers. Les membres des GT voudront bien se réunir et reprendre leurs travaux. **Les adhérents qui lisent ce PV sont invités à y participer et voudront bien se faire connaître** (par mail ou autrement) pour documenter, enrichir et finaliser les réflexions à date. En effet, BVV a ouvert le processus avec la Mairie pour la politique de mobilité et le plan de circulation apaisé le 22 janvier 2021 (présentation du document de 16 pages), puis avec « Osons Veyrier » le 30 juillet, et il faut poursuivre avec ordre et rigueur. Luc propose que BVV fasse un point de ses réflexions et avancées tous les trimestres avec la Mairie.

7) Point sur les cotisations.

Jean Claude a reçu à ce jour **116 retours de cotisations** dont 6 nouveaux adhérents le jour de l'AGO qui s'ajoutent aux 12 nouveaux adhérents arrivés depuis le début de l'année. On décide de recontacter les quelques retardataires de 2020 qui devraient nous permettre d'atteindre les 120 adhérents en 2021.

Prochaine réunion du CA, ouverte, mardi 2 novembre à 18 h. à la salle de réunion de la Veyrière.